

DEPARTEMENT DE
SEINE - ET - MARNE

ARRONDISSEMENT
DE T O R C Y

VILLE DE LAGNY-sur-MARNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
AR20000127

**DECISION DE RETRAIT DE LA
DECISION N°AR 20000122**

RETRAIT

Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°1 du 16 avril 2014 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire ;

VU l'arrêté AR16000269 en date du 1^{er} juin 2016 donnant à M. Rémy PERES, Directeur Générale des Services, délégation de signature ;

VU l'AR2000122 en date du 15 avril 2020 ;

VU le courrier du Tribunal Administratif du 15 avril 2020 adressé à M le Maire lui demandant de présenter son mémoire défense dans les plus brefs délais ;

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'une affaire communale ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire.

DECIDE

ARTICLE 01 – Retire la décision d'ester en justice et qui désignait le Cabinet Associé Maître LANDOT afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

ARTICLE 02 –le Directeur Général des Services de la Mairie et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 03 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

ARTICLE 04 – Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Cabinet LANDOT et associés,
- M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Le comptable public assignataire,

Fait à Lagny-sur-Marne, le vingt avril deux mille vingt

Signé : **Jean-Paul MICHEL**, Maire de Lagny-sur-Marne

Certifié Exécutoire à la suite de

Sa transmission en Sous-préfecture : 21/04/2020

Son affichage le : 21/04/2020

Lagny-sur-Marne le : 21/04/2020 Rémy PERES



Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services
Signé électroniquement

AR20000127

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-04-21T09-46-24.00 (MI222883336)

Identifiant unique de l'acte :
077-217702430-20200420-AR20000127-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RETRAIT DE LA DECISION N.AR20000122 - ca

Date de décision : Apr 20, 2020 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.8. Decision d ester en justiceIdentifiant unique de l'acte
antérieur : 077-217702430-20200415-AR20000122-ARActe : AR20000127-CONFORME.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé	Date 21/04/20 à 09:46	Par <u>GUYON Emmanuelle</u>
Transmis	Date 21/04/20 à 09:46	Par <u>GUYON Emmanuelle</u>
Accusé de réception	Date 21/04/20 à 09:52	